

République Française
Département de la Creuse
Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest

BC2026/05/02

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 12 mai 2026- Délibération n° BC2026/05/02**Objet : : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL AJUSTE DES ACTIONS DE LA PHASE 2 DE L'ACCORD DE TERRITOIRE CREUSE AVAL (AT CA) EN CREUSE (2025-2030)**

L'an deux mille vingt-six, le 12 mai, à seize heures trente, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire, au siège de la Communauté de Communes, commune de Saint-Dizier-Masbaraud, sur la convocation en date du 05 mai 2026, qui lui a été adressée par Mme La Présidente, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Martine LAPORTE, Laurent FAYETTE, Myriam MARIETTE, Marc FERRAND, Franck SIMON-CHAUTEMPS, Michelle SUCHAUD, Patrick PACAUD, Pierre DUGUET, Sabine DURUDAUD

Etaient excusés : Néant

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
9	9	9			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
9	-	-	-	-	-

Vu les statuts de la Communauté de Communes, et notamment sa compétence obligatoire au titre de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI).

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 mai 2021, se positionnant favorablement à ce que la Communauté de communes s'engage dans la préparation du prochain CTMA Creuse aval qui portera sur la période 2025-2030, en vue de sa signature en tant que maître d'ouvrage.

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 mai 2024, validant le programme d'actions de l'AT Creuse aval 2025-2030.

Mme La Présidente rappelle que la communauté de communes Creuse Sud-Ouest intervient sur les milieux aquatiques depuis le début des années 2000 via les premiers Contrat Restauration Entretien de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Elle est maître d'ouvrage du CTMA Creuse Aval depuis 2017.

Mme La Présidente souligne que le comité de pilotage du 28 janvier 2025 du nouvel Accord de Territoire a validé l'ensemble du programme d'actions 2025-2030.

Mme La Présidente explique qu'il s'agit aujourd'hui d'approuver le plan de financement ajusté des actions de la phase 2 de l'Accord de Territoire Creuse Aval (AT CA) en Creuse (2025-2030). Elle concerne les masses d'eau suivantes : le Voutouéry et le Chezalet.

Les actions concernent la communication, le suivi des débits et la mise en place de travaux.

Le plan de financement de la phase 2 de l'Accord de Territoire Creuse Aval en Creuse (2025-2030) proposé pour l'année 2026 est présenté dans le tableau suivant :

Type+C36+B27:739+B+827:538	Travaux	Unité	Quantité prévisionnelle	Montant prévisionnel (€ HT)	Montant prévisionnel (€ TTC)	Agence de l'eau Loire-Bretagne			Région Nouvelle-Aquitaine			Département de la Creuse			Communauté de communes Creuse Sud-Ouest		
						Taux d'aides sollicités (%)	Montant prévisionnel estimatif en € HT	Montant prévisionnel estimatif en € TTC	Taux d'aides sollicités (%)	Montant prévisionnel estimatif en € HT	Montant prévisionnel estimatif en € TTC	Taux d'aides sollicités (%)	Montant prévisionnel estimatif en € HT	Montant prévisionnel estimatif en € TTC	Taux de reste à charge (%)	Montant prévisionnel estimatif en € HT	Montant prévisionnel estimatif en € TTC
Aménagement agricole	Abreuvoir	u	18	24 570,0	29 484,0	50	12 285,0	14 742,0	10	2 457,0	2 948,4	10	2 457,0	2 948,4	30	7 371,0	8 845,2
	Passage à gué	u	5	7 800,0	9 360,0	50	3 900,0	4 680,0	10	780,0	936,0	10	780,0	936,0	30	2 340,0	2 808,0
	Mise en défens	ml	2 820	8 065,2	9 678,2	50	4 032,6	4 839,1	10	806,5	967,8	10	806,5	967,8	30	2 419,6	2 903,5
Renaturation/restauration de cours d'eau	Restauration de ripisylve	ml	630	3 654,0	4 384,8	50	1 827,0	2 192,4	10	365,4	438,5	10	365,4	438,5	30	1 096,2	1 315,4
Contribution écologique	Gestion embâcle	u	2	780,0	936,0	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	10	78,0	93,6	90	702,0	842,4
	Effacement d'un petit ouvrage	u	5	2 500,0	3 000,0	50	1 250,0	1 500,0	10	250,0	300,0	10	250,0	300,0	30	750,0	900,0
	Aménagement d'ouvrage	u	3	15 000,0	18 000,0	50	7 500,0	9 000,0	10	1 500,0	1 800,0	10	1 500,0	1 800,0	30	4 500,0	5 400,0
Communication	Actions de communication			6 062,5	7 275,0	60	3 637,5	4 365,0	10	606,3	727,5	0	0,0	0,0	30	1 818,8	2 182,5
	Régie de jaugeage			250,0	300,0	50	125,0	150,0	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	50	125,0	150,0
Territoire			Total	68 681,7	82 418,0		34 557,1	41 468,5		6 765,2	8 118,2		6 236,9	7 494,3		21 122,5	25 347,0

Les montants d'aides prévisionnels pour les travaux en 2026 sont de :

- 30 919,6 € HT de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- 6158,9 € HT de la Région Nouvelle Aquitaine
- 6 236,9 € HT du Département de la Creuse

Les montants d'aides prévisionnels pour les autres actions (communication et achat de petit matériel de mesure de débit) en 2026 sont de :

- 4 365 € TTC par l'AE LB,
- 725,7 € TTC par la RNA

Le reste à charge prévisionnel pour la Communauté de communes est de 23 164,5 € TTC pour les travaux et achat matériel de mesure de débit et de 2 182,5 € TTC pour les actions de communication

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire, dans le cadre de ses délégations :

- ☉ Approuve le plan de financement prévisionnel ajusté de la phase 2 de l'Accord de Territoire Creuse Aval en Creuse 2025-2030 tel que présenté ci-dessus ;
- ☉ Autorise Mme La Présidente à solliciter les aides auprès des partenaires financiers.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

**La Présidente,
Martine LAPORTE**



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Martine Laporte', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Communauté de Communes' at the top, 'La Présidente' in the center, and 'Creuse Sud-Ouest' at the bottom. The signature is written in a cursive style, with the last part of the name 'Laporte' extending to the right of the stamp.